



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction inter-régionale de la mer « MANCHE OUEST –
ATLANTIQUE NORD »

Etel, le 03/06/2010

Centre Régional Opérationnel
de Surveillance et de Sauvetage Atlantique

Télécopie

De la part de FMC ETEL

PM SOUVY Céline

Superviseur VMS

csp-france.cross-etel@developpement-durable.gouv.fr

Tél : 02 97 29 34 25 - Fax : 02 97 55 23 75

A l'attention de

SAPMER SA

02 62 42 03 85

Nombre de page(s) : 1

Copie:

Service des Affaires Maritimes rattaché: Mayotte
02 69 60 31 39

Objet : Equipment SSN (VMS, Suivi des Navires de Pêche par Satellite) du navire "MANAPANY" (DI 929204)

Ref:- Circulaire DPMA/SDPM/C 2003 - 9608 du 12 novembre 2003 établissant l'obligation d'emport d'une balise VMS pour les navires de pêche de plus de 18 mètres hors tout.

- Votre fiche d'information du 18/05/2010

RECEPISSE D' ENREGISTREMENT VMS

(Ce document doit être joint à la demande de remboursement de la balise de positionnement par satellite)

Suite à votre fiche d'information reçue au FMC ETEL le 18/05/2010 concernant l'équipement VMS du navire cité en objet, celui-ci est à présent enregistré dans la base de données et suivi par satellite.



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir